



Date de génération de ce justificatif : 25/05/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

LA BOULANGERIE DU KREISKER – Cessation d'activité

Référence :

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 10 avril 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Cessations d'activité

In Extenso
Experts-Comptables

LA BOULANGERIE DU KREISKER Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 8 000 € Siège social : 10 rue Cadiou 29250 SAINT-POL-DE-LEON Siège de liquidation : 72 Route de Langonaval 29610 PLOUIGNEAU 817 662 570 RCS BREST L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 février 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 27 février 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe BARDIN, demeurant 72 Route de Langonaval – 29610 PLOUIGNEAU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 72 Route de Langonaval – 29610 PLOUIGNEAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BREST, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis – Le Liquidateur

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)